



CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLUi

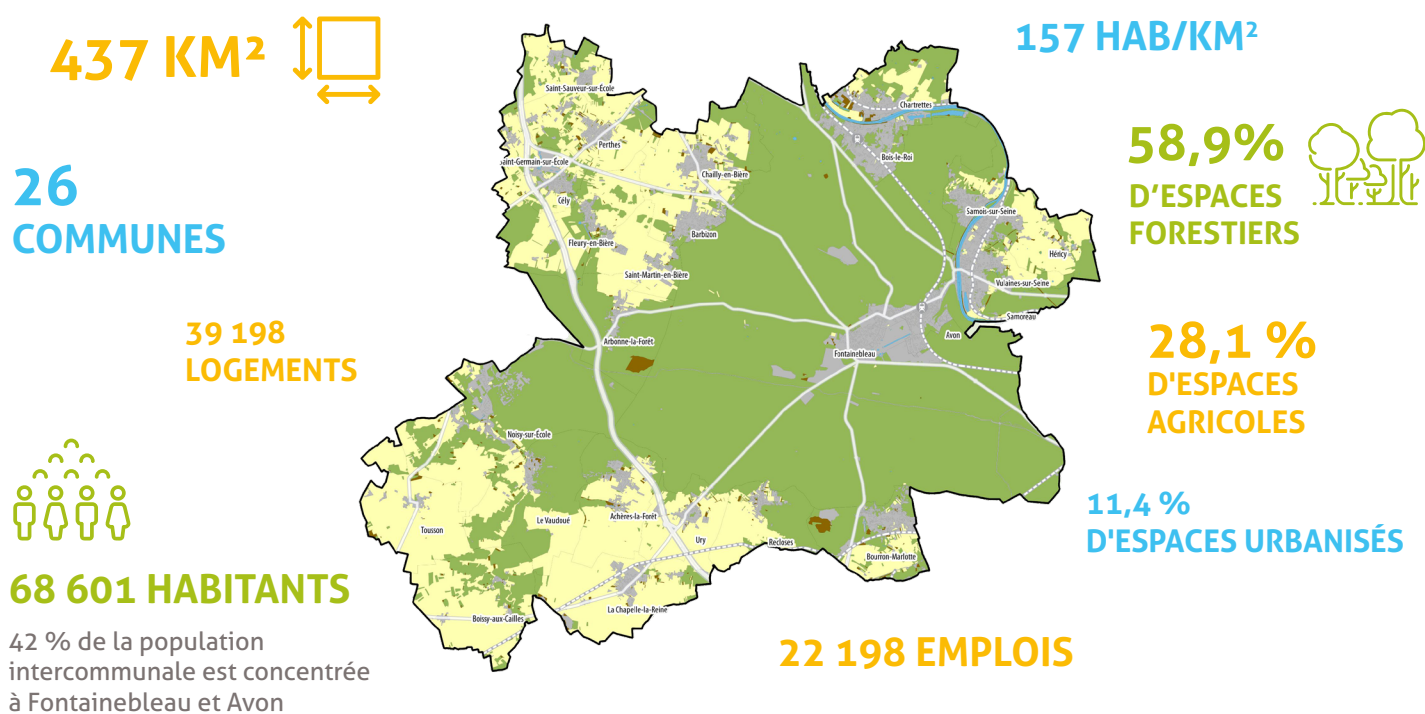
Plan Local d'Urbanisme intercommunal



ÉCONOMIE ···· HABITAT ···· ENVIRONNEMENT ···· MOBILITÉ ···· PATRIMOINE ···· AGRICULTURE ···· PAYSAGE

POURQUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élaboration de PLU. Le PLUi, prescrit par le conseil communautaire le 24 mars 2021, permet de réfléchir ensemble et de manière cohérente à l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire. C'est un outil de planification et d'aménagement à l'échelle de vie des habitants.



PLUI-PAYS-FONTAINEBLEAU.FR

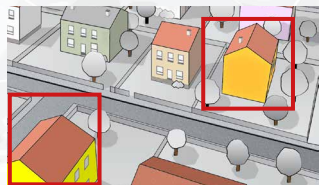


LE PLUi, QU'EST-CE QUE C'EST ?

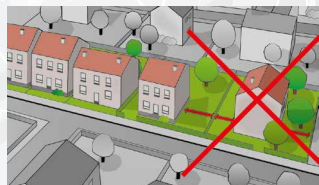
- **Un document stratégique** qui traduit le projet politique du Pays de Fontainebleau pour les dix à quinze prochaines années.
- **Un outil règlementaire** unique pour les 26 communes du territoire qui remplacera, une fois approuvé, les Plans Locaux d'Urbanisme actuels. Ce document vise à règlementer l'occupation des sols et les constructions de chaque parcelle publique ou privée.
- **Un projet solidaire** qui garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes de l'agglomération.



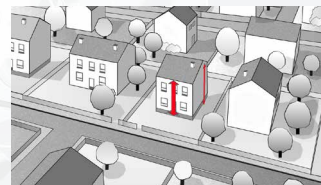
Quoi construire ?



Quel bâtiment est protégé ?



Quelle implantation ?



Quelle hauteur ?

POURQUOI LE PLUi ME CONCERNE ?

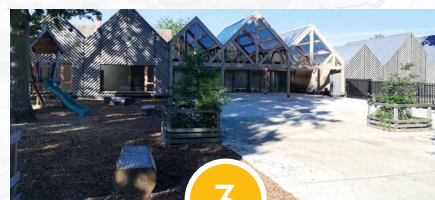
Le PLUi vous concerne au quotidien en tant que citoyen car il détermine les grandes orientations du territoire sur l'habitat, les mobilités, les activités économiques, l'environnement, les projets d'équipements, de services mais aussi parce que vous pourriez avoir des projets de construction qui touchent votre habitation, votre entreprise... Ce document sera donc élaboré autour de 3 objectifs principaux pour le développement futur du territoire :



Protéger l'écrin du Pays de Fontainebleau et valoriser les patrimoines bâtis, naturels, agricoles et paysagers marqueurs de l'identité du territoire



Affirmer une stratégie économique portée sur le tourisme vert, la filière équestre, le tissu économique de proximité et les entreprises à forte valeur ajoutée



Faire du Pays de Fontainebleau un lieu de vie durable et équitable au service de ses habitants

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



UN PROJET ÉLABORÉ EN CONCERTATION

L'élaboration du PLUi est un moment privilégié pour instaurer un dialogue continu avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - afin de les informer quant à la nature et aux objectifs du projet et de les associer pleinement à la démarche.

CONTACT

01 64 70 10 80
44 rue du château,
77300 Fontainebleau
plui.pays.fontainebleau@gmail.com

S'INFORMER

- Articles dans la lettre d'information du Pays de Fontainebleau
- Supports pédagogiques
- Exposition publique
- Page internet dédiée à la démarche PLUi : plui-pays-fontainebleau.fr



S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Questionnaire en ligne
- Balades paysagères
- Registres de concertation au siège de l'agglomération et en ligne sur plui-pays-fontainebleau.fr
- Par courrier ou courriel adressé au Président du Pays de Fontainebleau